

# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

LIBRARY

REUNION ANNUELLE

1969

RESUME SUCCINT DES DEBATS

Mercredi 15 janvier 1969

TANANARIVE

CPA 96.

PRESIDENCE DE M. ANDRIANATORO

Vice-Président

La séance est ouverte à 10 h 05.

+ +  
+

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du mardi 14 janvier 1969 est adopté.

+ +  
+

Rapports de M. EBAGNITCHIE (suite)

M. BADING fait remarquer qu'il a eu l'honneur de pouvoir assister aux conférences de l'Association à Dakar, Abidjan et Tananarive. Il se félicite d'avoir pu ainsi prendre contact avec les personnalités responsables de plusieurs pays associés ainsi qu'avec les populations mêmes, ce qui lui a permis d'avoir une vue plus juste et plus approfondie des problèmes qui se posent à ces pays.

L'orateur se permet de faire quelques remarques au sujet de l'excellent rapport présenté par M. EBAGNITCHIE.

De l'avis de l'orateur, l'Association ne peut être profitable à tous les partenaires que lorsque entre les deux parties contractantes s'est instauré un "partnership" authentique. Il y a lieu cependant de constater que ce "partnership" n'existe pas

encore dans tous les domaines. Il en cite pour preuve les remarques faites par M. RATSIMA.

Pour étayer en outre cette confirmation, l'orateur cite un exemple concret. En effet, jusqu'à un passé assez récent il y avait entre les pays industrialisés et les pays agraires une répartition du travail.

A la suite de mesures de rationalisation poussées et d'une modernisation extrême, les agricultures des pays industrialisés sont devenues à même d'assurer à un niveau très avancé la production de produits agricoles pour ces pays. D'après certains experts le temps ne serait pas loin où nombre de pays industrialisés deviendront complètement indépendants d'importations agricoles.

De l'avis de l'orateur, cette tendance doit obligatoirement mener à un déséquilibre économique international.

Pour parer à ce danger, les pays industrialisés devraient définir une politique agricole de nature à empêcher les surplus dans leur pays respectif.

M. GLINNE a à juste titre mentionné dans son intervention d'hier le problème du beurre. En effet, la surproduction de beurre existant dans les pays de la Communauté est fréquemment vendue à des prix de dumping dans les pays en voie de développement, ce qui n'empêche la création d'une industrie laitière, propre comme celà a été le cas récemment pour Madagascar.

Le même problème existe pour le sucre. Nul n'ignore que lors de l'élaboration de l'accord du sucre à Genève, la Communauté a demandé la permission de pouvoir exporter une quantité importante

de sucre.

L'orateur insiste sur le fait que s'il doit s'instaurer un partnership véritable, tous les efforts doivent être entrepris de part et d'autre pour remédier à ces insuffisances manifestes.

L'orateur déclare ensuite avoir quelques objections à formuler contre une notion employée dans l'excellent rapport de M. EBAGNITCHIE. En effet, à la page 9 du rapport complémentaire il est question de la reconnaissance de "la notion de prix rémunérateurs pour les producteurs des Etats associés". L'orateur voudrait mettre en garde les amis des Etats associés contre cette notion qui est difficilement justifiable, étant donné les conditions de production fréquemment différentes. A son avis, il n'est pas sans risque de se baser sur une notion de prix statique qui n'est par conséquent pas orienté d'après le marché. Le seul fait de produire à des prix rémunérateurs ne garantit pas l'écoulement de ces produits.

En concluant, l'orateur se déclare convaincu que les partenaires européens prennent très au sérieux la notion d'un "partnership" authentique. En effet, dans le monde d'aujourd'hui personne ne peut plus agir seul mais il faut que tout le monde s'associe dans une même oeuvre commune, car le monde est une unité. (Applaudissements)

M. BRIOT, après avoir remercié le peuple malgache de l'accueil qu'il a réservé aux membres de la Conférence, souligne que le renouvellement de la Convention de Yaoundé coïncide avec la réforme de la politique agricole commune en Europe et que cette réforme aura une répercussions certaine sur le sort de la Convention.

Si l'orateur se déclare en faveur du renouvellement de cette Convention il ne souhaite pas la voir compliquée par des apports ou des compléments inutiles : une nouvelle politique agricole devant être mise en place, il est inopportun de changer au départ ce qui doit de toute façon être modifié en cours de route. Pour cette raison l'orateur préconise la reconduction de la Convention.

Les institutions ont fonctionné d'une manière satisfaisante et ont mis en évidence le caractère paritaire de l'Association. Il faut persévérer dans cette voie. Il faut aussi assurer le maintien des avantages commerciaux. Mais depuis 5 ans la situation a changé : il faut tenir compte à la fois de la hausse des coûts et de l'accroissement démographique dans les pays associés. C'est pourquoi il faut "actualiser" les aides.

Se référant aux paragraphes 20 et 21 de la proposition de résolution faisant suite au rapport de M. EBAGNITCHIE, où il est question du système de préférences généralisées préconisé par la CNUCED, M. BRIOT souligne que les préférences communautaires constituent un élément essentiel de l'Association et risqueraient d'être sensiblement altérées si cet élément s'estompait. Il faut veiller à ne pas détruire ce que nous avons créé et ne pas remplacer un système que nous connaissons par un régime dont les contours ne se dessinent pas encore avec toute la précision voulue.

Se référant aux paragraphes 7 et 8 de la proposition de résolution, l'orateur affirme que, avant d'aller plus loin, il faut surtout mettre complètement en oeuvre les décisions qui ont déjà été prises.

Après avoir procédé à une analyse du plan Mansholt, et attiré l'attention sur le fait que cette année les prix agricoles seront moins soutenus que l'année précédente, l'orateur met l'accent sur la portée réelle des mesures de soutien et insiste une nouvelle fois sur la nécessité de respecter la date prévue pour le renouvellement de la Convention, qui devrait intervenir sans provoquer trop de changements.

Abordant finalement le problème de l'industrialisation M. BRIOT fait remarquer qu'à ce point de vue Africains et Européens se trouvent confrontés avec les mêmes difficultés. Un "recyclage" constant s'impose : il faut constamment retourner à l'école, il faut constamment renouveler les connaissances et les méthodes. L'année 1957 aura été le point de départ, l'année 1964 aura posé un nouveau jalon, l'année 1969 sera celle du renouvellement. (Applaudissements)

M. DIWARA, président du Conseil d'Association, souligne que parmi les questions posées par le rapporteur général et par les membres de la Conférence, il en est qui concernent plus particulièrement la Communauté et auxquelles a déjà répondu M. De COSTER.

D'autres questions, de caractère essentiellement technique, ont trait au régime communautaire des produits agricoles. Le Conseil, n'ayant pas été informé du contenu du mémorandum de la Commission, n'est pas encore en mesure d'y répondre.

Le président du Conseil de l'Association ne pense pas que les modifications au calendrier de ses travaux provoquent un retard sensible dans la mise en oeuvre de l'article 60 de la Convention. Toutes dispositions ont été prises pour accélérer les travaux, et les résultats de la réunion du 19 décembre sont satisfaisants.

L'orateur déplore la procédure suivie par l'approbation du quatrième rapport d'activité et en saisira le Conseil, pour éviter le retour d'une telle situation.

Le Conseil a pris acte de la résolution adoptée par la Conférence à Strasbourg et décidé de la verser au dossier de la négociation. Le Conseil a la difficile tâche de rechercher des solutions satisfaisantes pour toutes les parties contractantes, et ses décisions ne peuvent dès lors suivre en tous points l'ensemble des résolutions de la Conférence.

L'orateur donne l'assurance à la Conférence qu'une volonté d'aboutir existe réellement au sein du Conseil. Afin d'aboutir vite, il a été convenu que la négociation aurait lieu à trois niveaux : ministres, ambassadeurs et experts.

Le caractère permanent de l'Association a été pleinement reconnu, de sorte que les mesures concrètes adoptées pour une durée limitée se situeront dans une perspective permanente.

Le président du Conseil se rallie aux points de vues exprimés par M. WESTERTERP, particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'éviter toute solution de continuité entre les deux conventions.

S'agissant des taxes à la consommation, l'orateur se rallie entièrement aux conclusions du rapporteur général. Sans vouloir reprendre en l'absence de M. DE COSTER la question de l'incidence de ces taxes sur l'écoulement de ces produits, il réaffirme qu'elles constituent un obstacle sérieux à l'écoulement de certains produits dans deux Etats membres.

Pour terminer, le président du Conseil remercie tous les orateurs pour leur contribution à cet important débat.  
(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. TERRENOIRE  
Vice-Président

M. EBAGNITCHIE, rapporteur, expose à la Conférence le contenu de la proposition de résolution faisant l'objet du rapport complémentaire qu'il a été amené à faire au nom de la Commission paritaire. Ce rapport complémentaire fait suite au rapport général sur le Quatrième rapport annuel d'activité du Conseil d'Association. L'orateur remercie tous les membres de la Commission paritaire de leur active et courtoise collaboration. Le texte de la résolution issu des travaux de la Commission paritaire est exceptionnellement long. La raison en doit être recherchée dans l'importance exceptionnelle des problèmes de l'Association qui se posent à l'heure actuelle, à la veille du renouvellement de la Convention d'Association.

L'orateur indique brièvement quel est le contenu des différents chapitres de la proposition de résolution:

Le premier chapitre concerne l'activité des institutions de l'Association. On s'y félicite de l'heureuse coopération entre ces différents organes, tout en regrettant le décalage qui est parfois intervenu dans le calendrier du Conseil d'Association. La présence à la réunion annuelle de Tananarive du représentant de la Commission de la C.E.E. et des Présidents en exercice du Conseil d'Association et du Conseil des Communautés européennes témoigne toutefois aux yeux de l'orateur de l'importance que ces trois institutions attachent aux travaux de la Conférence.

Dans le deuxième chapitre, relatif aux échanges commerciaux, la proposition de résolution se devait de souligner l'évolution négative qui s'est manifestée en 1967. Elle fait toutefois état de quelques aspects positifs: la diversification de sources d'approvisionnement des EAMA, et la baisse constante de la part de la France dans le volume de trafic global de ces Etats. On mentionne également la décision prise par le Conseil de la Communauté Economique Européenne le 25 juillet 1968 en matière d'aides aux oléagineux. L'orateur saisit d'ailleurs l'occasion de rappeler à ce sujet que les Etats africains associés appréhendent beaucoup l'éventuelle mise en oeuvre d'un régime de taxes à l'importation de produits oléagineux dans la Communauté. Parmi les aspects positifs il faut également mentionner la mise à l'étude d'un projet d'organisation commune d'exportation entre les Etats africains et malgache associés.

Pour le troisième chapitre, consacré à la coopération financière et technique, l'orateur rappelle que la résolution souligne l'importance des activités du FED.

Dans le quatrième chapitre, relatif aux relations extérieures, la résolution mentionne les travaux de la CNUCED. Tout en souhaitant la mise en oeuvre d'un système de préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement, préconisé par la CNUCED, la résolution rappelle que l'Association n'est pas et ne devra pas être un obstacle à la mise en oeuvre de ce système de préférences généralisées qui, en aucun cas, ne devra par ailleurs mettre en cause le régime de franchise dont bénéficient dans la C.E.E. les produits exportés par les EAMA.

Le cinquième chapitre traite du problème le plus important, dont il faudra tenir compte au moment du renouvellement de la Convention d'Association. On y souhaite d'ailleurs que l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention ne subisse aucun retard. Parmi les points les plus délicats qui sont analysés dans ce chapitre l'orateur rappelle le problème capital des échanges commerciaux, la coopération financière accrue, la régionalisation des efforts et une action accentuée en matière d'industrialisation.

S'acheminant vers sa conclusion, l'orateur affirme que l'Association est désormais devenue une réalité. Il faudrait toutefois qu'elle devienne une réalité chargée d'espérance; chargée d'espérance surtout pour les Africains. Non seulement pour les Africains qui se sont associés à la Communauté européenne mais également pour tous les autres pays africains qui connaissent la dure loi du sous-développement. C'est pour cela d'ailleurs que l'orateur se félicite de la conclusion du récent accord d'Arusha. Il voudrait que cet espoir aille même au-delà du continent africain, et qu'il devienne l'espoir du tiers monde dans son ensemble, de ce tiers monde, qui regarde vers l'Association euroafricaine comme vers un modèle dont la capacité de persuasion devient de plus en plus grande.

Réconforté par la haute tenue des débats de Tananarive l'orateur souhaite que la résolution contenue dans son rapport complémentaire puisse faire l'objet d'un vote sinon unanime du moins massif. (Applaudissements)

Modification de l'ordre du jour

Le Président propose de suspendre la discussion du rapport de M. EBAGNITCHIE et de passer tout d'abord à la fin de la discussion et au vote de la proposition de résolution faisant suite au document de travail établi par M. DEWULF.

Document de travail établi par M. DEWULF (suite)

M. DIWARA, Président en exercice du Conseil d'Association déclare avoir écouté avec beaucoup d'attention les communications faites par les participants sur le difficile problème de l'industrialisation. Il rend un hommage tout particulier au rapporteur, M. DEWULF, dont le document de base a apporté une contribution importante à l'étude du problème posé. Il remercie également M. ROCHEREAU de sa déclaration, dont il a bien noté la mise en garde contre le mythe de l'industrialisation.

Il se propose de faire au Conseil un compte rendu fidèle de tout ce qui a été avancé dans ce large débat.

L'orateur revient ensuite sur quelques idées qui lui paraissent fondamentales.

Tout d'abord, il souligne un point de vue exprimé par plusieurs orateurs selon lequel l'implantation des industries de substitution ne peut pas être une fin en soi. Cette industrialisation est en effet la plus facile mais la plus fragile aussi. En effet, cette industrie manque de compétitivité et, même envisagée dans un contexte plus vaste, multinational, voire régional, elle ne serait pas viable.

Le véritable problème est donc celui de l'implantation

dans les E.A.M.A. d'industries de base et d'exportation capables de pénétrer sur les marchés des pays développés.

Les Etats associés doivent se montrer conscients des difficultés qu'entraîne la mise en oeuvre d'une telle politique. Les partenaires européens sont appelés à témoigner de leur volonté de faire aboutir cette coopération industrielle.

Les moyens pour réaliser cet objectif sont de l'avis de l'orateur au nombre de trois.

Tout d'abord, par des transferts industriels, une industrialisation plus rapide dans les E.A.M.A. devrait être possible. Il faudra donc déterminer quelles industries pourraient être transférées en bénéficiant des conditions plus favorables, telle qu'une main-d'oeuvre à meilleur marché ou des matières premières locales, etc... L'Europe pourrait ainsi garder la partie la plus productive, faisant appel à des techniques de pointe.

Ainsi, chaque partenaire y trouverait son compte. Ceci procurerait un accroissement des échanges entre la Communauté et les E.A.M.A. qui est un des objectifs de la Convention.

Comme second moyen, la Communauté devrait favoriser le développement de l'esprit d'entreprise dans les Etats associés, et aider à la promotion de leurs entrepreneurs. La Commission s'est déjà engagé dans cette voie en favorisant la formation et le perfectionnement de petits entrepreneurs. Les liaisons entre entreprises africaines et malgaches et entreprises européennes doivent créer de véritables jumellages d'entreprises. Les frais correspondant à cette opération pourraient être pris en charge par le FED au titre des aides à l'industrialisation.

En troisième lieu, il sera selon l'orateur, indispensable

pour la future industrie des E.A.M.A. de pouvoir utiliser les techniques les plus modernes sous peine d'être condamnée à terme. Une industrie doit pouvoir s'organiser afin de suivre l'évolution des techniques amenant une amélioration de la qualité, une diminution des prix de revient et l'apparition de produits concurrents plus avantageux.

L'amélioration constante des produits industriels fabriqués à partir des matières premières locales est nécessaire devant le progrès des produits concurrents.

Revenant sur la déclaration de M. ROCHEREAU, qui fort justement a mis en garde contre le mythe de l'industrialisation, l'orateur souligne cependant que les mythes ont souvent été des moteurs puissants dans l'histoire de l'humanité.

Au siècle de l'automatisme, il peut paraître une gageure et un défi pour des pays presque exclusivement agricoles de vouloir créer de toutes pièces une industrie. Il semble cependant probable qu'un des rares moyens efficaces pour que ces pays participent à une répartition plus équitable des biens et des services est justement cette industrialisation.

En concluant, l'orateur déclare que ce sera le génie de l'Europe et la gloire de l'Association de contribuer à cette grande oeuvre de façon décisive. (Applaudissements).

Le Président met alors aux voix le projet de résolution faisant suite aux débats sur le document de travail de M. DEWULF (doc. 26).

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Rapports présentés par M. EBAGNITCHIE (suite)

M. ROCHEREAU se plaît à souligner la qualité des travaux qui se sont déroulés au sein tant de la Commission paritaire que de la Conférence de l'Association.

Les parlementaires ont accepté d'aller jusqu'au fond des problèmes traités et de considérer que l'essentiel était d'atteindre l'objectif final. Une volonté de compromis a prévalu qui a permis des votes à l'unanimité qui ne portent pas atteinte au but suprême que l'Association s'est fixé.

Revenant sur le problème de l'industrialisation l'orateur se réfère au deuxième mémorandum de la Commission et à l'exposé qu'il a déjà fait à ce sujet. Le rapport de M. DEWULF constitue par ailleurs la meilleure introduction aux travaux qui vont se poursuivre.

M. ROCHEREAU se dit partisan convaincu de l'industrialisation qui, à ses yeux, constitue un élément capital du développement économique des E.A.M.A. Il se défend toutefois de sacrifier à des mythes. Ce à quoi il faut aspirer, c'est l'efficacité et la réussite. (Applaudissements)

Abordant la question de la politique agricole commune, l'orateur admet que la Communauté européenne n'est pas à l'abri de toute critique. C'est ainsi, par exemple, que la C.E.E. n'est pas encore parvenue à trouver une solution à la question du sucre qui intéresse particulièrement le Madagascar.

En ce qui concerne la taxe spéciale sur les importations des matières grasses d'origine végétale importées des Etats associés et des pays en voie de développement en général, l'orateur précise que le Conseil doit encore statuer en la matière.

Selon les règles du GATT, cette taxe, si elle est instituée, devra être perçue sur l'ensemble des produits importés. Pour éviter qu'il n'en résulte des difficultés pour les pays associés, il est certain qu'une formule devra être trouvée qui tienne compte des intérêts de ces derniers;

Enfin, pour ce qui est de l'extension des relations de la Communauté à d'autres pays associés, M. ROCHEREAU précise que la Commission poursuivra ses efforts pour déposer dans les meilleurs délais un mémorandum sur le renouvellement de l'accord d'Arusha.

En conclusion, l'orateur se félicite des travaux accomplis depuis les débuts de l'Association jusqu'à aujourd'hui et remercie les parlementaires de l'aide qu'ils ont apporté à la Commission. La date du 31 mai 1969 marquera le départ d'une nouvelle période qui s'annonce fructueuse.  
(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE YACE

Président

Le Président met aux voix les paragraphes 1 à 25.

Ces paragraphes sont adoptés.

Le Président met aux voix le paragraphe 26.

M. GLINNE déclare qu'il s'abstiendra dans le vote sur le dernier tiret de ce paragraphe.

M. MUYUMBU (Burundi) déclare qu'il lève sa réserve concernant ce dernier tiret.

Le paragraphe 26 est adopté.

Le Président met aux voix les paragraphes 27 à 30.

Ces paragraphes sont adoptés.

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité.

Nomination des membres de la Commission paritaire

Le Président communique qu'il a reçu, conformément à l'article 20 du règlement, les candidatures proposées par les représentants du Parlement des Etats associés et les représentants du Parlement européen.

Ces nominations sont ratifiées.

Le nom des candidats du Burundi, Centreafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Dahomey, Haute Volta, Mali et Togo seront communiqués ultérieurement.

La liste des membres de la Commission paritaire sera annexée au procès-verbal de la présente séance.

Désignation du président et du vice-président de la Commission paritaire

Le Président communique qu'il a reçu les candidatures suivantes:

Président: M. THORN Gaston

Vice-président: M. RAKOTOZAFIMAHERY Alexandre

MM. THORN et RAKOTOZAFIMAHERY sont élus par acclamation.

Le Président rappelle que la Commission paritaire se réunira à l'issue de la présente séance.

Le Président annonce que le lieu et la date de la prochaine réunion seront proposés par la Commission paritaire.

#### Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance, rédigé au fur et à mesure des débats, est adopté.

#### Clôture de la Cinquième réunion annuelle

Le Président désire avant de lever la séance remercier tous les membres de la Conférence de leur active participation aux travaux de la présente réunion annuelle. Il exprime ses sentiments de gratitude particulière à l'égard de M. ROCHEREAU pour ses brillantes contributions aux débats. La qualité de ces derniers a été très élevée; un véritable esprit d'entente les a dominés. Après avoir encore une fois remercié les membres de la Conférence de la confiance qu'ils ont témoignée à sa personne le Président donne rendez-vous à tous ses collègues pour la prochaine réunion annuelle, dont le lieu sera fixé par la Commission paritaire.

Le Président déclare close la Cinquième réunion annuelle de la Conférence parlementaire d'Association.

La séance est levée à 11 h 45.

